
Le programme d’ancrage des DCP en Polynésie française

Mainui Tanetoa*[†] and Stephen Yen-Kai-Sun

¹Département Développement Pêche Hauturière (SPE) – BP20 Motu Uta 98713 - Papeete - Tahiti, Polynésie française

Résumé

Démarré au début des années 80 le programme DCP entièrement financé et géré par le service de la pêche SPE du Pays a permis d’accompagner le développement de la flottille côtière en Polynésie française et cible essentiellement l’archipel de la Société qui rassemble plus de 85 de la flottille côtière. Le premier DCP fut ainsi mis en place le 12 juin 1981. Les premiers dispositifs métalliques volumineux et coûteux ont été progressivement remplacés par des dispositifs légers de type Payao moins coûteux aussi efficaces nécessitant une logistique plus rudimentaire pour leur ancrage et ayant résisté à des épisodes cycloniques. Aujourd’hui ce programme a été étendu aux archipels éloignés pour pallier à la raréfaction des ressources récifo-lagonaires mais également à la recrudescence de la ciguatera dans un but essentiel de sécurité alimentaire. Depuis ces 3 dernières années un transfert technologique a pu être assuré auprès de certaines organisations professionnelles qui procèdent dorénavant à l’ancrage et à la gestion de leur propre DCP. Au total 480 DCP ont été mouillés par le SPE autour de certaines îles de l’ensemble des archipels de la PF par des profondeurs variant entre 100 et 2500 mètres et distant de 1 à 8 miles nautiques des côtes. Aujourd’hui 50 DCP dont 6 financés exclusivement par les organisations professionnelles de pêche constituent le parc de DCP de la PF accessibles par l’ensemble des utilisateurs du domaine public maritime professionnels pêche de subsistance plaisanciers pêche charter. Les espèces ciblées sont la bonite le germon le thon jaune le marlin bleu le mahimahi et thazard espèces très appréciées et valorisées sur le marché local. L’arrêté n° 1661 CM du 4 décembre 2000 réglemente les activités de pêche autour du DCP interdisant notamment toute pêche dans un rayon de 100m.

Mots-Clés: DCP ancrés, Polynésie française, développement pêche côtière, sécurité alimentaire

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: mainui.tanetoa@peche.gov.pf